

BTS métiers de l'esthétique - cosmétique - parfumerie

Session 2024

ANNEXE I EPREUVES ECRITES

EPREUVES	DATES	HORAIRES métropole	HORAIRES Antilles	HORAIRES Polynésie	HORAIRES Réunion	LIEU
E3 Environnement scientifique et technologique* (commune aux 3 options) candidats non CCF	Mardi 14 mai 2024	14h00 – 18h00	10h00 – 14h00	6h00 – 10h00	16h00 – 20h00	Selon les tableaux de rattachement des académies Voir annexe II
E5 Conseil et expertise scientifiques et technologiques* (spécifique à chaque option)	Mercredi 15 mai 2024	14h00 – 18h00	10h00 – 14h00	6h00 – 10h00	16h00 – 20h00	
E2 Environnement professionnel* (commune aux 3 options)	Jeudi 16 mai 2024	15h00 – 18h00	11h00 – 14h00	6h00 – 9h00	17h00 – 20h00	

EPREUVES PRATIQUES ET ORALES

Respecter les calendriers des épreuves pratiques.

L'organisation des autres épreuves relève de la responsabilité des regroupements interacadémiques.

EPREUVES	DATES	HORAIRES	LIEU
U41 Techniques professionnelles (1) (commune aux 3 options)	Du lundi 3 juin 2024 au vendredi 7 juin 2024 selon nécessité	Matinée et après-midi (même sujet)	Selon les tableaux de rattachement des académies Voir annexe II
U42 Mise en œuvre opérationnelle (spécifique à chaque option)	du jeudi 23 au vendredi 24 mai 2024 et du lundi 27 mai au vendredi 31 mai 2024 selon nécessité	Matinée et après-midi (même sujet)	
E6 Soutenance du projet (2) (spécifique à chaque option)	à l'initiative des recteurs		
E1 LVE obligatoire, candidats non CCF	à l'initiative des recteurs		
Engagement candidat (facultatif)	à l'initiative des recteurs		
LVE facultative	à l'initiative des recteurs		

TRAVAUX ADMINISTRATIFS

Correction des écrits	à l'initiative des recteurs		Selon les tableaux de rattachement des académies Voir annexe II
Epreuves de contrôle	à l'initiative des recteurs		

JURYS FINAUX : à l'initiative des recteurs

(1) Le même sujet sera utilisé deux fois dans la même journée. Toute disposition devra être prise pour que les candidats des deux groupes ne puissent communiquer (**mise en loge**).

Les candidats ainsi que leurs modèles mis en loge prévoiront un déjeuner, aucune sortie ne sera autorisée. L'utilisation de moyens de communication, pendant les mises en loge ou au cours des épreuves, est rigoureusement interdite, pour les candidats et les modèles, comme pour les membres de jury.

(2) La note de synthèse ou le rapport d'activités professionnelles correspondant à l'épreuve E6 devra être adressé ou déposé, **en double exemplaire au moins 15 jours avant le début de l'épreuve E6**, au centre d'épreuves orales de rattachement.

* pour la métropole, aucun candidat ne sera autorisé à quitter la salle d'épreuves avant la fin de ces dernières à savoir 18h00 pour les 3 épreuves écrites E2, E3 et E5.

* pour la Réunion, aucun candidat ne sera autorisé à quitter la salle d'épreuves avant la fin de ces dernières à savoir 20h00 pour les 3 épreuves écrites E2, E3 et E5.

* pour les Antilles-Guyane, mise en loge de 2h (10h à 12h) pour les épreuves E3 et E5 ; pour l'épreuve E2 pas de mise en loge particulière (les candidats pourront sortir au bout d'une heure, soit 12h00).

* pour la Polynésie, pas de mise en loge.